tion, accompagné de son greffier et de M. le Procureur du Roi.

Joséphine Delory interrogée à nouveau est revenue sur ses précédentes déclarations et a avoué que seule elle avait commi le crime, mais elle a ajoute que Vandeputte lui avait donné des conseils. Cette déclaration a été reconnue fausse.

Un vol au greffe du tribunal de commerce

Un nouveau vol s'est produit au greffe du tribunal dans des conditions aussi mystérieuses que celui *constaté il y a deux mois*.

Dans la soirée de vendredi ou dans la matinée de samedi, un voleur s'est introduit dans le bureau de M. Lefebvre syndic.

A l'aide d'une pesée exercée avec un ciseau à découper, le voleur est parvenu à ouvrir un meuble et à enlever une somme de trois cents francs environ.

Circonstance particulière, la porte du bureau a été trouvée fermée et on ne sait sur qui faire planer des soupçons.

Nous aimons à croire que M. le commissaire de police ne tardera pas à éclaircir ce mystère.

Outrages et opposition à une arrestation

Nous parlons plus haut de *l'arrestation d'un* expulsé, Félix Baudewyn. Son frère Théophile qui avait insulté l'agent Delcourt et voulait s'opposer à l'arrestation de Félix, a été arrêté à son tour et écroué au dépôt.

Une chute de cinq mètres

Vendredi soir, à cinq heures, un accident s'est produit rue de l'Ommelet. Un couvreur, Léonard Nélis, âgé de 16 ans, demeurant rue des Longues-Haies, était monté sur la toiture de l'estaminet du *Nouveau-Monde*, à l'angle des rues de l'Ommelet et de la Vigne, lorsque par suite d'un faux mouvement il tomba sur une véranda d'une hauteur de cinq mètres, se faisant des contusions sans gravité.

MM. les docteurs Lepers, Montaigne et Carrette furent appelés pour lui donner des soins.

Quoique l'état du blessé ne soit pas grave, M. Lepers a ordonné son transfert à l'Hôtel-Dieu.

Arrestation d'un expulsé

Vendredi soir, vers neuf heures et demie, l'agent de sûreté Delcourt, a arrêté un sieur Félix Bauduin, âgé de 25 ans, demeurant rue de Tourcoing, 26, inculpé d'une infraction à un arrêté d'expulsion, en date du 11 octobre 1888.

Il a été écroué au dépôt.

Un mendiant mal appris

Vendredi après-midi, vers trois heures, les agents de service Grande-Place ont arrêté, pour mendicité, un nommé Louis Martin, âgé de 62 ans, demeurant rue de Lannoy, 98. Cet individu qui était ivre a grossièrement insulté les agents.

Menus faits

Un rapport pour défaut de balayage a été fait à la charge de M. Frère, quincaillier.

Denrées alimentaires

Le service d'inspection des denrées alimentaires a rédigé un procès-verbal contre le sieur Louis Tonneyck, de Lille, qui colportait du saucisson de cheval et le vendait comme saucisson d'Alsace.

En raison des récents empoisonnements constatés à Linselles et ailleurs, les habitants de Roubaix feront bien de se méfier de ces genres de colporteurs qui, le plus souvent, introduisent leurs marchandises en fraude d'octroi et qui, par conséquent, ne les présentent pas à la visite sanitaire.

Confusion impossible

Il est difficile de confondre les faux savons au musc avec les vrais : ceux-ci portent le nom de leur créateur, *Victor Vaissier*, imprimé sur l'étiquette et dans la pâte.

Chronique des illuminations

Nous apprenons avec plaisir que l'artificier *bien connu, Glorian, entrepreneur général* de la ville de Lille, qui s'est chargé de la décoration de bon nombre de maisons à l'occasion des fêtes de Roubaix, a fourni à la ville les pains pour les verres d'illumination.

Ajoutons que c'est M. Glorian qui a été également chargé de l'illumination et de la décoration pour la fête de nuit qui aura lieu prochainement au Vélodrome.

Un Axiome

Dis moi ce que tu manges, je te dirai qui tu es, a dit Brillat-Savarin (dans sa physiologie du goût), parodiant un proverbe connu. Concernant la toilette moderne on peut dire : **Montre moi ta chaussure je te dirai qui tu es.** En effet, **il n'y a pas d'élégance réelle sans belle chaussure.** C'est elle qui donne le dernier cachet. — Donc, si **vous voulez être bien chaussé, avec élégance et solidité**, adressez-vous à une Maison de 1er ordre. Vous en avez à Roubaix, **il est inutile de commander vos chaussures à Paris ou à Lille**, ou sur Mesures. La **CORDONNERIE MODÈLE**, a toujours ses **assortiments**, Dames et Messieurs, **au grand complet**, des modèles les plus nouveaux, chaussant dans la perfection, dont elle garantit absolument la solidité — **Genre des grands bottiers de Paris** — à des prix accessibles pour toutes les bourses, marqués en chiffres connus. **21, rue de la Gare**, à **ROUBAIX**. n.o.

SALLE DOMINIQUE ROUSSEAUX

60, Rue de l'Alouette, 60

ROUBAIX

Dimanche 6 Juin 1897

GRAND BAL

Prix d'entrée : Cavalier 1 fr.; Dames : 50 cent.

Sténographie

Leçons de sténographie. — S'adresser à M. Delerue, professeur, 10, rue Jouffroy, Roubaix. n.o.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 4 juin (suite)

RAPPORTS DE COMMISSIONS

On passe à la lecture des rapports des Commissions qui sont en très grand nombre.

Le premier est déposé par M. Ducoulombier *au nom de* la Commission de la voirie sur les observations produites à l'enquête sur le projet d'acquisition de terrains pour la construction d'une ferme d'ébouage et dépôt de boues.

Le rapporteur s'efforce de démontrer l'inanité des raisons invoquées par les protestataires et *propose de ne tenir aucun compte des réclamations* formulées.

M. Ch. Loridan dépose une motion tendant à ce que la publicité par affiches soit plus étendue.

Le rapport est adopté.

Le conseil sur le rapport du maire adopte une délibération prolongeant jusqu'au 15 octobre le délai d'option pour l'acquisition des terrains pour la ferme de l'ébouage.

M. Thèry-Rasson au nom de la commission des finances dépose un rapport très étudié sur la question d'allocation aux Prud'hommes ouvriers.

On sait que le conseil qui, à diverses reprises, avait voté une allocation pour les prud'hommes ouvriers, avait été mis en demeure par M. le ministre de l'intérieur d'avoir à voterune allocation analogue aux membres patrons, par interprétation de la loi de 1880 par le Conseil d'Etat dans son avis du 28 juin 1894.

En 1895 et 1896, sur les instances de la municipalité l'allocation restreinte aux membres ouvriers avait été exceptionnellement autorisée mais le crédit inscrit au budget de 1897 et ne visant que des allocations aux prudhommes ouvriers a été rejeté, et le conseil est invité à prendre une délibération conforme à la loi de 1880 c'est à dire qu'une allocation égale soit votée à tous les membres prudhommes ouvriers et patrons.

M. le rapporteur termine ainsi son rapport : Placée dans cette facheuse situation, votre commission se voit contrainte de vous engager à vous incliner devant la jurisprudence du Conseil d'Etat, tout en exprimant l'espoir que, sans trop tarder, une voix autorisée s'élèvera à la Chambre des députés pour réclamer la révision de la loi de 1880 dans un sens vraiment démocratique.

Sous le bénéfice des diverses observations qui précèdent, votre Commission des finances vous *invite à voter une somme de 3,200 francs*, représentant l'allocation à fournir à huit Prud'hommes patrons et huit Prud'hommes ouvriers à raison de 200 francs par tête, pour l'année 1897, et à porter cette somme en dépense aux chapitres additionnels de l'exercice courant.

M. Tack. — Le rapport de notre collègue est admirablement fait et la question clairement exposée.

M. Mullier. — Il est évident que si nous adoptons les conclusions c'est contraints et forcés et pour ne pas priver les ouvriers de l'allocation que nous leur avons accordée.

Le rapport est adopté.

Union stenographique et cercle sténographique

Demandes de subventions

Rapport des Commissions de l'Instruction publique et des finances par M. Destombes.

Messieurs,

Deux sociétés poursuivant un même but, très louable, l'Union Sténographique et le Cercle Sténographique, toutes deux régulièrement constituées, désireuses de propager à Tourcoing l'étude de la Sténographie et l'exercice de la Dactylographie, ont sollicité une subvention de la ville, et vous avez, dans votre séance du 15 mai dernier, confié aux Commissions réunies de l'instruction publique et des finances, l'examen de cette question.

Vos commissions, très favorables en principe à la vulgarisation de ces études, n'ont pas cru cependant devoir faire droit à ces demandes. Elles ont jugé qu'il serait plus logique d'employer les deniers de la ville à fonder, sous le patronage et la surveillance de la Commission de l'Instruction publique, un cours de sténographie, comme il existe des cours de langues étrangères.

Nous vous proposons en conséquence de prier l'Administration de mettre ce projet à l'étude dans le plus bref délai, et nous espérons que ce nouveau cours pourra être ouvert pour la rentrée d'octobre, dans un local municipal à désigner.

Adopté.

Représentations théâtrales

Sur le rapport présenté par M. Maurice Cordier au nom des commissions réunies des finances et beaux-arts le Conseil vote une subvention de 300 fr. à Mme veuve Deschamps pour chaque représentation donnée à la salle des fêtes de la place Leverrier. Un crédit de 3.600 fr. est inscrit aux chapitres additionnels de l'exercice courant pour paiement de la dite subvention jusqu'à fin 1897.

Paume tourquennoise

Les commissions des finances et des fêtes ont été appelées à examiner la demande de subvention formée par la société de jeu de balle le *Paume tourquennoise* en vue de l'organisation d'un concours international en 1898.

Par l'organe de leur rapporteur, M. C. Loridan, elles proposent au Conseil le vote d'un crédit de 550 francs à allouer à la Paume tourquennoise.

Le concours à organiser se fera place des Phalempins.

Le conseil adopte les conclusions du rapport.

Erection d'un monument à Jean Macé

Le Conseil général de la Ligue de l'enseignement *songe à élever sur l'une des places publiques de Paris* une statue à la mémoire de son fondateur, Jean Macé.

Le Conseil municipal de Tourcoing a été sollicité par M. Léon Bourgeois, ancien président du Conseil, à s'associer à l'œuvre entreprise par la ligue de l'Enseignement.

M. Maurice Cordier présente un rapport tendant au vote d'une subvention de 100 francs. Adopté.

Réglementation des bornes fontaines

M. Henri Dumortier, au nom de la commission de la voirie, dépose un rapport sur le projet de réglementation des bornes fontaines.

Il ressort de ce rapport que Tourcoing a installé 54 bornes-fontaines alors que Roubaix n'en possède que 30.

Trois bornes sont supprimées, il en reste 51 dont la nomenclature est consignée au rapport.

Chaque borne sera réglée pour un débit de 583 litres 33 à l'heure, soit 7 mètres cubes en 12 heures. Mais en estimant que les bornes ne *fonctionnent que* la moitié du temps la consommation d'eau est évaluée à 3 mètres 50 et la dépense pour les bornes réunies à 8 francs 92 *par jour*.

M. le rapporteur propose au Conseil d'adopter également le projet de règlemeet proposé par le même et ainsi conçu :

Article 1er. — Les bornes-fontaines actuellement existantes seront maintenues sauf les suppressions qui pourraient être décidées par le Conseil municipal, mais à l'avenir, il n'en sera posé, sauf les cas exceptionnels à soumettre à l'assemblée communale, qu'à l'extrémité des canalisations existantes, où le Conseil municipal jugera utile d'en placer en vue de permettre aux habitants des parties du territoire situées au-delà de venir y puiser.

Article 2. — Les bornes-fontaines publiques ne pourront être utilisées que pour y recueillir et emporter l'eau nécessaire aux usages domestiques, avec des seaux ou autres vases portatifs dont la contenance ne dépasse pas quinze litres.

L'emploi de tonneaux, cuves ou autres grands récipients est prohibé.

Le lavage des chevaux et des voitures, sur la voie publique, avec l'eau tirée des bornes-fontaines est interdit,

M. Farvaque qui réclame l'installation de deux nouvelles bornes au Blanc-Seau est invité par le maire à faire sa proposition par lettre à l'administration.

Le Conseil vote les conclusions du rapport.

Cours d'adultes et de coupe

M. Barbarie, au nom de la commission de l'instruction publique, rapporte sur le vœu émis dans la séance du 16 février dernier tendant à allouer chaque année des récompenses aux élèves fréquentant les cours d'adultes et de coupe.

La commission a émis un avis favorable, et

STORES Aux GALERIES LILLOISES 45-47-49, Rue Nationale, Lille
Maison *exclusivement* **française. Preuves offertes à quiconque en doute.**

COTONNADES Aux GALERIES LILLOISES 45-47-49, Rue Nationale, Lille
Maison *exclusivement* **française. Preuves offertes à quiconque en doute.**

MEUBLES Aux GALERIES LILLOISES 45-47-49, Rue Nationale LILLE
Maison EXCLUSIVEMENT francaise. Preuves offertes à quiconque en doute.

s'est préoccupée de la somme nécessaire — 1306 élèves fréquentant les cours. en admettant la proportion de 20 0/0, c'est 261 élèves à récompenser en allouant une moyenne de 7 fr. 50 par tête un crédit de 2000 fr. est nécessaire. Les prix consisteraient en livrets de caisse d'épargne et de caisse de retraite pour la vieillesse et livres.

M. C. Loridan trouve la proposition de 20 0/0 d'élèves récompensés trop minime.

M. Masure, adjoint, répond de même que le rapporteur. Le Conseil vote les conclusions du rapport.

Voiture cellulaire

La commission des finances a été appelée à examiner la question de participation de la ville dans les frais d'acquisition et de traction d'une voiture cellulaire *pour le transfert des prisonniers*, commune aux villes de Lille, Roubaix, Tourcoing et Croix.

Un cinquième de la dépense serait supporté paa le budget de l'Etat et 4/5 par les villes proportionnellement.

La part de Tourcoing serait de 3,720 francs de la dépense totale, évaluée à 6,200 fr., soit pour acquisition 270 fr. et frais de traction 660 francs, ensemble 930 fr.

M. Destombes, rapporteur de la commission des finances, propose l'adoption d'un crédit de pareille somme, pour assurer le service dont le but humanitaire sera approuvé par le Conseil. — Adopté.

Nouvelles bouches d'incendie

La commission de la voirie a examiné la demande formulée par M. le commandant des pompiers, à l'effet d'établir 26 nouvelles bouches d'eau pour combattre les incendies.

M. Delavaivre dépose le rapport sur cette question. Il constate d'abord que le service est déjà sous ce rapport très bien organisé ; mais nous ne pouvons que nous montrer favorables à la proposition tendant à le perfectionner.

En procédant au classement des rues et points déterminés par l'emplacement des nouvelles bouches, il a été reconnu que 5 sur les 26 pro*jetées ne pouvaient, jusqu'à nouvel ordre*, être établies par suite de non canalisation.

Suit la désignation des emplacements pour les 24 bouches adoptées. Cinq sont prévues pour le Blanc-Seau.

La dépense s'élèvera à 6,251 fr. 70. M. Farvacque aurait voulu voir des bouches d'incendies établies sur quelques autres points du Blanc-Seau.

M. le Maire répond que ce sont MM. les officiers de pompiers qui ont fait les propositions que la commission a eu à examiner.

M. Tack constate qu'en dépit des sacrifices énormes que la Ville s'impose pour tous services d'incendie, les Compagnies d'assurances n'en traitent pas moins durement les industriels.

Le Conseil adopte le rapport.

Gratification aux employés municipaux

M. Destombes, au nom de la commission des finances, dépose un rapport sur le vœu émis dans la séance du 27 novembre dernier par MM. Barbarie, Coppin et Masurel tendant à allouer à la Fête nationale une gratification personnelle à chacun des employés de la ville ayant un traitement inférieur à 2.000 fr.

M. le rapporteur constate que le principe de la gratification existe déjà, l'administration toujours bienveillante y avait pourvu depuis plu*sieurs années pour la plupart des services* municipaux dont les employés ont une surcharge de travail à l'occasion de la fête du 14 juillet.

Votre commission a été d'avis qu'il serait équitable d'étendre cette mesure à tous les salariés de la ville. En effet, Messieurs, la fête du 14 juillet fait perdre à la plupart d'entre eux ne journée de travail, en même temps qu'elle ueur amène une occasion de dépense. Dans toutes les industries, il existe une fête annuelle lqui est l'occasion d'une gratification de ce genre accordée par les patrons, pour compenser la journée de chômage qu'elle entraine. Il nous parait juste que la ville profite de la Fête nationale pour accorder à son personnel ce petit cadeau annuel.

Si vous partagez notre avis, vous voudrez bien voter le principe d'une gratification égale à une journée de salaire, pour tous les employés et ouvriers municipaux qui n'étaient pas compris jusqu'ici dans la distribution du 14 juillet. La dépense en résultant serait comprise dans le crédit à voter pour cette fête.

La proposition de la commission est adoptée.

Mise à la retraite des employés municipaux

M. Destombes dépose un rapport au nom de la commission des finances sur le vœu émis *dans la séance du 22 novembre dernier* par Messieurs Barbarie et Delvoye et demandant que dans tous les services municipaux les employés soient mis à la retraite d'office dès qu'ils ont atteint l'âge et le temps de service voulu.

M. le rapporteur s'exprime ainsi :

Le principe réclamé a toujours existé, il est prévu dans le reglement de la Caisse des retraites et permet à tout employé d'en demander l'application, de même qu'il donne le *droit à l'administration* de l'appliquer aux sujets atteints par la limite d'âge, qui ne sont plus aptes à faire un service régulier.

Mais le but des auteurs du vœu est d'en réclamer une observation rigoureuse pour assurer un avancement plus rapide aux jeunes gens.

Votre commission, après en avoir délibéré, reconnaissant la legitimité de cette demande, a été d'avis qu'il y avait lieu de recommander la stricte observation du reglement de la Caisse des retraites, autant que le permettra la bonne marche du service ou que de certaines situations de famille ou autres ne plaident en faveur d'un atermoiement limité.

Plusieurs membres demandent qu'il soit fixé une limite maximun à l'atermoiement qui peut être apporté.

M. Salembien dépose une motion tendant à la révision du règlement sur la retraite des employés municipaux et dans laquelle il demande que les employés soient mis à la retraite à 55 ans quel que soit leur temps de service. Actuellement la ville a les mains liées en l'absence de tout règlement et aussi parce qu'il n'y a pas d'argent suffisant à la caisse des retraites pour le service des pensions.

M. Salembien insiste pour le prompt examen de sa mission.

M. le Maire dit que la question est fort sérieuse et que l'étude demandera un temps assez long.

M. Barbarie demande qu'aucun fonctionnaire retraité de l'Etat ne puisse être admis dans les services municipaux.

Après un *échange d'observations, la motion* de M. Salembien est renvoyée à l'étude de la commission.

Vœu en faveur de la création d'un bureau auxiliaire de l'Etat civil au Blanc-Seau

M. Théry-Rasson dépose un remarquable rapport sur le vœu émis par MM. Cocheteux, Farvacque et Leveugle, tendant à établir dans le séchoir du Blanc-Seau un bureau auxiliaire de l'Etat-civil pour y recevoir les déclarations des naissances et de décès.

Cette question présentant un certain intérêt nous ne croyons mieux faire que de publier *in extenso* le rapport de M. Théry.

Nous donnerons demain ce rapport.

M. Cocheteux présente quelques observations justifiant à son avis l'adoption du vœu émis.

M. Tack s'élève contre le qualificatif de conseillers du Blanc-Seau donné par M. le Rapporteur à MM. Cocheteux, Leveugle et Farvacque. Il n'y a pas de conseillers du Blanc-Seau, il n'y a que des conseillers de Tourcoing. Je m'élève contre cette décentralisation, ou alors je me *proclame candidat de la Malsence.*

M. Théry réplique qu'il n'a fait que reproduire le terme employé au bas de la motion.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées à une grande majorité.

M. Lecomte, adjoint, a déclaré s'abstenir.

Vœu

M. Coppin, au nom de plusieurs de ses collègues et au sien, dépose le vœu suivant :

« Qu'il plaise à la commission administrative des Hospices dont nous avons tous pu apprécier le zèle réformateur et la paternelle sollicitude *vis-à-vis de ses administrés de vouloir bien re*tarder d'une heure les enterrements des pensionnaires des hospices et les fixer à huit heures au lieu de sept heures, cette dernière heure étant beaucoup trop matinale surtout pendant les mois d'hiver. »

La séance est levée à 11 heures 40 et la session de mai déclarée close.

Laboratoire municipal d'analyses

Le Maire de la ville de Tourcoing, officier de la Légion d'Honneur et Chevalier de l'ordre de Léopold de Belgique, a l'honneur de rappeler à ses concitoyens que le Laboratoire municipal d'analyses, ouvert en 1894, est installé dans une des annexes du Lycée et que l'entrée se fait par la porte donnant sur la rue Victor Hugo.

M. le Directoire du Laboratoire se tient à la disposition du public tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, de 4 à 5 heures du soir.

Pendant les mois d'août et septembre, le Laboratoire sera ouvert les mardi et vendredi seulement, de 4 à 5 heures du soir.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 21 mai 1897, a réduit comme suit les prix du tarif des analyses :

Lait, 1 fr. ; Beurre, 1 ; Vinaigre, 1 ; Farine, 3 ; Pain, 3 ; Bière, 3 ; Vin, 3 ; Liqueurs, 3 ; Huiles, 3 ; Café, 3 ; Poivre, 3 ; Conserves, 3 ; Analyse ordinaire d'une eau, 3 ; Examen bactériologique d'une *eau, 10.*

Grave accident d'usine

Un jeune bâcleur de la filature Pollet et fils, rue de Lille, Louis Agache, 14 ans, demeurant rue d'Alger, a été victime d'un très grave accident.

L'enfant ayant glissé, tomba si malheureusement qu'il eut la tête comprimée entre le chariot et le butoir d'un métier renvideur.

M. le docteur Bernard a été appelé à prodiguer les *premiers soins au petit* blessé. Il constata qu'une partie de la peau du crâne avait été enlevée, l'aponévrose épicrâne coupée et l'os lui-même atteint sur une étendue de 5 centimètres.

Le docteur a réservé ses pronostics. L'état du jeune bâcleur est considéré comme grave.

Autre accident

En nettoyant son métier à la marche, à la filature Cauliez et fils où elle est occupée en qualité de soigneuse, Mlle Germaine Croes, 23 ans, demeurant rue du Tonkin, a eu le bout de l'index gauche écrasé entre les rouleaux.

L'ongle et la pulpe ont été arrachés. M. le docteur Bernard a soigné la blessée qui subira une dizaine de jours d'incapacité de travail.

Grave accident de voiture

Hier matin M. Jules Decrope, 40 ans, domestique au service de M. Carette-Dupont, cultivateur à Linselles, hameau de la Viscourt, descendait la rue du Brun-Pain avec un chariot chargé de tonneaux de vidanges

A peu près en face l'église Sainte-Anne, le conducteur glissa et tomba.

Il se releva, mais fit une nouvelle chute, et cette fois l'une des roues du chariot lui passa sur la poitrine.

Relevé et transporté chez Mme Lequenne, cabaretier, l'infortuné domestique fut examiné par M. le docteur Mahieu, qui ordonna son transport à l'Hôpital.

Ce transport fut effectué avec la voiture d'ambulance.

M. le docteur Caudrelier, qui a pansé le blessé à l'Hôpital, a constaté qu'il avait le sternum et plusieurs côtes enfoncés et a jugé son état comme grave.

Société des Combattants de 1870-71

La *Commission administrative* des anciens Combattants de 1870-71 invite les sociétaires à l'Obit qui sera chanté en l'église du Sacré-Cœur le Lundi de la Pentecôte, à 9 heures, pour leur camarade Denis Delplanque. — Prière d'y assister.

Saisie de poissons

Vingt kilos de maquereaux impropres à la consommation ont ete saisis par les soins de M. Ansar, *vérificateur des denrées alimentaires.*

Association symphonique

L'Association symphonique de Tourcoing (8e année) offrira, le mardi 15 juin, à 8 heures 3/4 du soir, dans la Salle des Fêtes, place Leverrier, un *concert gratuit* avec le *gracieux concours* de M. Edouard Jacobs, violoncelliste, professeur au Conservatoire de Bruxelles.

L'orchestre sous la direction de M. Albert Masurel.

Société de tir et d'instruction des anciens sous-officiers

La Commission a l'honneur d'informer les Sociétaires que la reunion trimestrielle est reportée au lundi 14 courant.

Des convocations seront adressées.

Fédération des anciens sous-officiers et soldats de Tourcoing.

L'Union des Sociétés d'anciens militaires de Roubaix ayant décidé de rendre un hommage public à Monsieur l'amiral Besnard, ministre de la marine et représentant du Gouvernement pour présider la fête *fédérale de gymnastique, elle nous invite à* cette manifestation patriotique.

Le Président de la dite Fédération vous prie d'y assister en plus grand nombre possibles, porteurs de vos insignes.

Réunion au siège de la Société, Café Leclercq, lundi à onze heures. Départ à 11 heures 37 no la gare de Tourcoing.

Le Président,
L. FOURMENTIN.

Paume tourquennoise

La société de jeu de balle la « Paume tourquennoise » informe les joueurs que le grand concours qu'elle organise cette année, sous les auspices de l'Administration municipale, commencera le premier dimanche de juillet, place des Phalempins.

Le 1er prix sera de 250 francs, le 2e de 150 francs et le 3e de 100 francs.

Communication

La Société chorale l'Union des Travailleur devant prendre part au festival de Roubaix le lundi de la Pentecôte 7 juin, la commission administrative prie ses membres de se réunir à 4 heures très précises à son local, rue de la Latte, 62, et place de la Gare de Roubaix, estaminet *de Londres*, à 5 heures, pour y prendre les vins d'honneur à la Mairie.

Grand Hôtel, rue Carnot

TOURCOING

Propriétaire : **M. DEROUBAIX**

DIMANCHE 6 JUIN 1897

MENU

Consommé de volaille

Hors d'Œuvre

Sardines, Radis, Beurre
Filets de Harengs

Vol-au-Vent de Toulouse

Contre-Filet pommes duchesse

Petits pois à la Crême

Canetons rôtis, Salade

Fromages divers

Desserts Variés

Salade de Fraises à la Tourquennoise

1/2 Bordeaux

Prix : 3 Francs.

Le Grand-Hôtel mérite d'être visité, se trouve rue Carnot, à 10 minutes de Roubaix.

Très belles chambres pour voyageurs et Diner à la côte et à prix fixe.

Sailly. — La gendarmerie de Lannoy recherche activement un individu resté inconnu inculpé d'attentat aux mœurs sur deux fillettes, Cécile Prévost, âgée de 7 ans et Gabrielle Montagne, âgée de cinq ans.

LILLE

Violent Incendie

RUE SOLFÉRINO

Un violent incendie s'est déclaré la nuit dernière, vers deux heures et demie, dans la teinturerie de M. Varache, 198, rue Solférino.

L'atelier, d'une superficie de 100 mètres carrés, a été entièrement détruit par les flammes.

Les dégâts se montent à une vingtaine de mille francs. Il y a assurance.

La cause du sinistre est inconnue.

Le personnel de la teinturie comprend M. Varache, ses deux fils et un ouvrier.

Tribunaux

Concurrence déloyale... dit-on??

A la suite d'un premier jugement la maison de chapellerie à l'enseigne des « Trois-François » avait pu espérer que MM. Bernheim et Auscher, propriétaires des **Galeries Lilloises**, 45, 47 et 49, rue Nationale, Lille, seraient considérés comme lui faisant une concurrence déloyale, et comme lui ayant pris son enseigne... ?

Tout cela parce que les « **Galeries Lilloises** » avaient mis dans leur rayon de chapellerie une affiche portant les mots :

Spécialité de « Trois-François » vendus 3 f. 40

Mais la Cour d'appel de Douai dans son jugement du 9 janvier 1897 a affirmé le bon droit des « **Galeries Lilloises** » dans les termes ci-dessous :

« Attendu que MM. Bernheim et Auscher » n'ont donc usurpé, ni une enseigne, ni » une marque, propriétés privatives des » intimés ; que, dans ces conditions, le » seul fait, de leur part, d'avoir apposé à » l'intérieur de leurs magasins, au rayon » de chapellerie une ou plusieurs des » pancartes ci-dessus spécifiées, destinées, » il est vrai, à appeler l'attention des » acheteurs sur la mise en vente, à un » prix inférieur, d'un article similaire à » ceux vendus par d'autres magasins de » Lille, et notamment par les intimés, » n'est cependant pas suffisant pour cons» tituer un acte de concurrence déloyale » et ne semble pas dépasser la limite de » la concurrence légitime et permise entre » commerçants ;

» Par ces motifs,

» Réforme le jugement dont est appel ;

» Dit que MM. Bernheim et Auscher ne » se sont rendus coupables ni d'usurpa» tion d'enseigne, ni d'usurpation de » marque, ni de concurrence déloyale à » l'égard des intimés. »

CONCLUSION :

On vend aux « **Galeries Lilloises** », à **3 fr. 40** les chapeaux vendus partout ailleurs 3 fr. 60.

Tapis de Table : Galeries Lilloises.

C'est un succès si COLOSSAL que vous pouvez sans crainte de vous tromper vous dire que sur CENT Voitures d'enfants QUATRE-VINGT-DIX sortent des Grands Magasins des

GALERIES LILLOISES
45, 47, 49, rue Nationale LILLE

Il y a surtout une certaine voiture à 29 fr. 90 qui vaut tout simplement CINQUANTE Francs.

Roncq. — Avant-hier, vers six heures du soir, un incendie s'est déclaré à l'usine à gaz par suite d'une explosion. M. Decottignies, directeur, eut heureusement la présence d'esprit de prendre aussitôt toutes les mesures pour éviter une catastrophe. s'est réduit à une perte de quelques mètres de gaz.

DE TOUS LES APÉRITIFS

connus jusqu'à ce jour, l'excellent **VIN de BANYULS-TRILLES**, soigneusement préparé avec du **Vieux Vin de Banyuls** et le meilleur **Quinquina**,

EST LE SEUL

qui soit recommandé par le Corps Médical.

Demander un **BANYULS-TRILLES dans tous les Cafés** et les **bons Estaminets** et *exiger l'étiquette sur la bouteille.*

Expéditions aux prix de : **2.25** le litre, pris à Bordeaux, par caisses de 12 ou 25 litres et **1.75** le litre par fûts de 32 litres, pris à Perpignan, fût perdu. **TRILLES et Fils.**

Programmes des Spectacles et Concerts

Concerts publics d'été. — La Fanfare les Trompettes réunis exécutera sur le kiosque de la Place Thiers, le Dimanche 6 Juin 1897, à 5 heures du soir, les morceaux suivants :

1° L'Eclaireur, pas redoublé (J. Bodin) — 2° Fantaisie n° 5 (Id.) — 3° Le Picador, boléro pour trompettes, solistes : MM. Desbiens et Dujardin (Id.) — 4° Fantaisie, n° 3 (Id.) — 5° Fantaisie, n° 4 (Id.) — 6° Valse (Id.).

Des chaises seront mises à la disposition du public.

KERMESSES

6 juin. — Lille (fête communale), St-André (extramuros), Prémesques, Chéreng, Croix, Flers, Mouchin, Quesnoy-sur-Deûle, Roncq, Wattignies.

Un nouveau casino

Le **Tréport-Mers** n'aura plus rien à envier à envier à nos stations balnéaires les mieux cotées. Le **nouveau Casino** municipal, dont l'inauguration est annoncée pour cette saison sera un attrait de plus de cette plage délicieuse. Splendidement construit, le **nouveau Casino** de **Tréport-Mers** réunira toutes les distractions possibles, jeux divers, concerts, spectacles variés. Ajoutons que cette jolie plage est accessible aux plus petites bourses.

MALADIES DE LA PEAU INVÉTÉRÉES, Ulcères variqueux, Glandes Siphilis, Tumeurs, traitement rationel et guérison en très peu de temps par le **Dépuratif** et la **Pommade du Dr Jackson**, consultation à Lille, Hôtel de l'Univers (A. Prévost), les mercredis et Dimanches de 3 à 5 heures, par le Dr Montaigne, d'Avelin, chevalier de l'ordre du Christ de Portugal, qui garantit la guérison de tous les cas réputés jusqu'ici incurables. Prix de la consultation : 10 francs pour les ouvriers. — Demandez brochure explicative au dépositaire général Pharmacie Courreur à Roubaix, à Lille ph. Buisine, place de la Gare ; à Valenciennes, Sabin-Boulet ; à Douai, Delaoutre, à Calais, Serret ; à Dunkerque, Baggio, un dépôt existe dans chaque ville. n.o.

Cyclistes !

Tube dissolution, depuis . .	**0.20**
Plaques d'identité, depuis .	**0.20**
Grelots avertisseurs, depuis	**0.35**
Etuis de réparations, depuis	**0.45**
Sacoches, depuis	**0.65**
Pompes de pneumatiques, d.	**0.85**
Lanternes, depuis	**2.45**
Costumes de Cyclistes, dep.	**19.95**
Chaussures de Cyclistes pour **hommes, depuis** . . .	**9.90**
et pour dames, dep. 7.45 etc.,	etc.,

Tous les autres articles sont AUSSI AVANTAGEUX **dans le très important rayon d'articles pour Cycles des Galeries Lilloises, 45, 47, 49, rue Nationale, Lille,** Maison EXCLUSIVEMENT FRANÇAISE **Preuves offertes à quiconque en doute.**

A toute demande envoi franco du Catalogue.

ÉTABLISSEMENT DES EAUX ET BOUES DE **SAINT-AMAND (Nord)**

Ouvert du 1er Juin au 15 Septembre

Paralysies, Rhumatismes, Goutte, Sciatique, Gravelle, Phlébite

Pour tous renseignements s'adresser à **M. GRÉGOIRE**

DIRECTEUR

SOURCE VAUBAN

AGRICULTURE & COMMERCE

Marchés de Lille du 5 juin

Cuite ter jet (cote offic.), ... à .. .. — 38e (cote com.). 25 25 à ..

SUCRES — Sucre casse (cote offic.), 99.» — à .. — En pain n° 1 (cote offic.), 97 50.

BETTERAVE *disponible*, ...

FINANCES

Paris, le 5 juin 1897.

On prétend que les négociations pour la paix, à peine engagees, sont sur le point d'aboutir. La *Bourse, qui escompte depuis longtemps la cessation* des hostilités, accueille cette nouvelle avec la plus vive satisfaction et les achats qui se produisent contrebalancent les réalisations que provoquent la perspective de deux jours feriés.

Le 3 0/0 est tenu à 104.20.

Le 3 1/2 0/0 à 106.75.

Le groupe des Sociétés de crédit est animé des meilleures dispositions.

On constate cependant un peu de tassement sur le Crédit Foncier à 709.

Le Comptoir National d'Escompte est demandé à 575.

Le Crédit Lyonnais fait 780.

La Société Générale est soutenue à 515.

Le gain de nouveaux procès devant les tribunaux de Poitiers, d'Orléans et Saint-Etienne ramène l'attention sur les actions du Bec Auer français.

L'obligation de la Compagnie Centrale des Allumettes fait preuve de fermeté à 480.

Grande fermeté sur les Chemins français.

Derniers cours

3 0/0, 104.20 — 3 1/2 0/0, 106.75 — Serbe, 00.00 — Crédit Foncier, 709.00 — Comptoir d'Escompte, 575 — Crédit Lyonnais 780.00 — Société Générale 515.00 — Bec Auer 000.

Imprimerie de *l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.*

Le Gérant : E. DUGARDIN

PALAIS DES NOUVEAUTÉS 32, Grande-Rue, ROUBAIX

GRANDE MISE EN VENTE DES NOUVEAUTÉS D'ÉTÉ

Par ses Prix, par ses Assortiments, Maison sans concurrence possible

PALAIS DES NOUVEAUTÉS 32, Grande-Rue, ROUBAIX